



GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2024-101

PUBLIÉ LE 23 AVRIL 2024

Sommaire

Direction Générale Administration / Direction des Ressources Humaines

R03-2024-04-22-00005 - Arrêté autorisant au titre de l'année 2024

l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur et des outre-mer (2 pages)

Page 3

Direction Générale Administration

R03-2024-04-22-00005

Arrêté autorisant au titre de l'année 2024
l'ouverture de concours interne et externe pour
le recrutement d'adjoints administratifs
principaux de 2e classe de l'intérieur et des
outre-mer

**Direction des ressources
humaines**

**Service de la formation, des
concours et des voyages**

Bureau des concours

ARRÊTÉ n° 2024-04-22-00005

**autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture
de concours interne et externe pour le recrutement
d'adjoints administratifs principaux de 2^e classe
de l'intérieur et des outre-mer**

Le préfet de la région Guyane

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

VU le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique d'État ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2007-655 du 30 avril 2007 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des états membres de l'Union européenne ou de l'un d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen dans un corps, un cadre d'emploi de la fonction publique française ;

VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des Services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratif du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté n°R03-2020-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des Services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté ministériel du 18 septembre 2023 fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne d'adjoints administratifs principaux de deuxième classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté ministériel en date du 24 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté n° R03-2024-01-31-00005 du 31 janvier 2024 portant désignation de Mme Dominique GUISERIX, en qualité de directrice générale de l'administration par intérim ;

VU l'arrêté n° R03-2024-02-01-00002 du 1^{er} février 2024 portant délégation de signature à Mme Dominique GUISERIX, directrice générale de l'administration par intérim ;

VU l'arrêté n° R03-2024-02-02-00001 du 2 février 2024 portant subdélégation de signature de Mme Dominique GUISERIX, directrice générale de l'administration par intérim, à ses collaborateurs ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines des Services de l'État en Guyane,

ARRETE :

Article 1 : Un concours interne et un concours externe pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer sont ouverts en Guyane au titre de l'année 2024.

Article 2 : Les registres d'inscription seront ouverts du mercredi 24 avril 2024 au vendredi 24 mai 2024 à 18h59 – heure de Cayenne.

Les épreuves écrites se dérouleront le jeudi 13 juin 2024.

Les candidats admissibles seront convoqués aux épreuves orales qui se dérouleront à partir du lundi 6 juillet 2024.

Article 3 : L'enregistrement des inscriptions s'effectue :

– par voie télématique sur le site des services de l'État en Guyane, www.guyane.gouv.fr, rubrique Publications/concours/concours locaux

– par voie postale en adressant un dossier d'inscription complet à l'adresse :

**Services de l'État en Guyane
Bureau des concours
Rue du Vieux Port
97300 Cayenne**

Les formulaires d'inscription incomplets ou postés hors délai seront refusés.

Article 4 : Le nombre de postes offerts au titre de l'année 2024 est réparti comme suit :

Concours interne : 1
Concours externe : 1

Article 5 : Le directeur des ressources humaines des Services de l'État en Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 22 avril 2024

Le préfet

Thierry HOFFMANN

Directeur général adjoint
Directeur des ressources humaines